

# Marc Furrer est décédé à 45 ans

Nous venons d'apprendre le décès de **Marc Furrer** à 45 ans, joueur de Porrentruy, qui a joué plusieurs années dans nos équipes notamment en Nationale 3.

Le faire-part a paru dans le Quotidien Jurassien de samedi.

Voici le texte que nous a communiqué **Gilles Droux du club de l'Echiquier Bruntrutain**

Marc laissera dans les Echecs Jurassiens le souvenir d'un fort joueur, mais surtout d'un joueur original et extrêmement créatif. Jouer contre lui était un véritable défi et surtout les surprises (souvent mauvaises pour l'adversaire !) étaient assurées. Mais Marc était aussi un esprit original et les discussions avec lui sur tout sujet étaient très stimulantes. Au niveau des Echecs, il était altruiste et n'hésitait pas à partager ses idées et ses analyses. Il était aussi très disponible et prêt à jouer partout même prévenu au dernier moment. Certains capitaines d'équipes (comme le soussigné) lui en sont très reconnaissants !

## AVIS MORTUAIRE

Travail, l'âme la vie  
Markus

Nous avons la grande tristesse de vous faire part du décès de notre cher

### Markus Furrer

Il s'est endormi sereinement à l'aube de ses 45 ans. Nous sommes reconnaissants à Markus pour tous les riches moments dont il nous a fait cadeau.

Sont dans la peine:

Ses parents: Brigitte et Jürg Furrer, à Courrendlin;

Sa sœur et son frère:

Patricia Furrer et Yannick Schaffner,

leurs enfants Louane et Lolo, à Vicques;

Eric Furrer et Zaira Brown, en Thaïlande.

ainsi que les familles parentes, alliées et amies.

Le dernier adieu aura lieu au temple de Courrendlin, le mardi 6 novembre 2018, à 14 h.

Selon le vœu de Markus, tous ses amis et connaissances sont invités pour un moment de partage autour d'un verre, le jeudi 8 novembre 2018, à 16 h 30, à la Brasserie des Deux Clés à Porrentruy.

En lieu et place de fleurs, penser aux Cartons du Coeur, CCP 25-258-4 ou toute autre association caritative de votre choix.

Adresse de la famille: Brigitte et Jürg Furrer, rue des Fleurs 4, 1810 Courrendlin.

Courrendlin, le 2 novembre 2018.

Le présent avis tient lieu de faire-part.